

# HABITER MIEUX

## DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT



### POUR QUELS PROJETS DE TRAVAUX ?

---

Installer un **système de chauffage** ou de **production d'eau chaude** performant, engager des travaux qui permettent de mieux isoler votre habitation...

Dans tous les cas, les travaux doivent permettre de **réduire la consommation énergétique du logement d'au moins 25%** et être réalisés par des entreprises.

### POUR QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

---

Les propriétaires occupants, dont les ressources ne dépassent pas les plafonds indiqués au verso.  
(revenus fiscal de référence 2015)



### QUELS MONTANT D'AIDE ?

---

L'aide de l'ANAH est de 35% ou 50% du montant total des travaux HT (selon conditions de ressources).

**La prime Habiter Mieux** équivaut à 10% du montant total des travaux HT et est plafonnée à 1 600 € ou 2 000 € en fonction des ressources.

Ces aides peuvent être complétées par une collectivité locale sur le territoire de laquelle est située le logement (conseil départemental et/ou Grand Belfort communauté d'agglomération, sous conditions).



# HABITER MIEUX

## DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

C'est un programme national qui a pour ambition d'aider les ménages à financer des travaux d'amélioration énergétique de leur logement.

Il est mis en œuvre par l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat. (ANAH)

### LES CONDITIONS DE RESSOURCES

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 360	18 409
2	21 001	26 923
3	25 257	32 377
4	29 206	37 826
5	33 774	43 297
Par personne supplémentaire	+ 4 257	+ 5 454

### OÙ S'ADRESSER ?

À la délégation locale de l'ANAH:

**03.84.58.86.92**

[gu.anah@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:gu.anah@territoire-de-belfort.gouv.fr)

[www.anah.fr](http://www.anah.fr)